

Publié le 04/10/2024



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2024\_102

**OBJET : Dispositif Cotentin Proximité - Adaptation du financement**

### Exposé

Le dispositif « Cotentin Proximité » rencontre un réel succès auprès des commerçants et artisans. En effet, après plus de deux années d'existence les demandes sont de plus en plus nombreuses. En cette dernière année du programme, il apparaît nécessaire de faire un point d'étape et de s'interroger sur la position que souhaite tenir la Communauté d'Agglomération face à une enveloppe budgétaire 2024 qui ne semble plus être en adéquation pour répondre à cette forte demande des commerçants et artisans.

#### **I- Rappel du dispositif « Cotentin Proximité » :**

Face à l'évolution de nos modes de vie et de nos modes de consommation, la Communauté d'Agglomération du Cotentin, la Région Normandie et le Conseil Départemental ont souhaité accompagner les commerçants, artisans et producteurs locaux afin qu'ils puissent s'adapter aux nouvelles attentes des consommateurs.

Un programme d'aide « Cotentin Proximité » sur 3 ans a donc été voté pour la période 2022-2024 avec un budget de 800 000 € : Le Cotentin : 400 000 € (50%), Région : 200 000 € (25%), Département : 200 000 € (25%)

Le dispositif « Cotentin Proximité » est une opération inscrite dans le cadre du Contrat de territoire signé avec la Région Normandie et le Conseil Départemental de la Manche.

Deux niveaux d'aides sont proposés et donnent lieu à un accompagnement sous forme de subventions versées par l'Agglomération : l'aide à l'innovation et l'aide à l'investissement.

#### **1) L'aide à l'innovation :**

L'aide à l'innovation a été conçue pour accompagner les professionnels qui souhaitent recourir à une aide à la décision, un conseil extérieur pour réfléchir à l'évolution de leur commerce.

#### **2) L'aide à l'investissement :**

L'aide à l'investissement permet d'accompagner les commerçants, artisans et producteurs locaux à réaliser les investissements nécessaires pour se moderniser ou se développer.

## II- Bilan quantitatif et financier :

| Volet 1 : Aide à l'innovation                |                         |  |
|--|-------------------------|--|
| Année  | Nombre de bénéficiaires | Total de l'aide à l'innovation versée en € |
| 2022   | 2                       | 1 832,00 €                                 |
| 2023   | 4                       | 1 503,98 €                                 |
| 2024   | 1                       | 1 000,00 €                                 |
| <b>Total</b>                                 | <b>7</b>                | <b>4 335,98 €</b>                          |
| Nbre de dossiers instruits en moyenne par an |                         | 2,3  |
| Montant de la subvention moyenne             |                         | 619,42 €                                   |

| Volet 2 : Aide à l'investissement            |                         |  |
|--|-------------------------|--|
| Année  | Nombre de bénéficiaires | Total de l'aide à l'investissement versée en € |
| 2022   | 27                      | 164 646,81 €                                   |
| 2023   | 78                      | 300 911,56 €                                   |
| 2024   | 69                      | 331 672,80 €                                   |
| <b>Total</b>                                 | <b>174</b>              | <b>797 231,17 €</b>                            |
| Nbre de dossiers instruits en moyenne par an |                         | 58   |
| Montant de la subvention moyenne             |                         | 4 581,79 €                                     |

| Total Volet Aide à l'Innovation + Aide à l'Investissement |                               |  |
|---|-------------------------------|--|
| Année   | Nombre de subventions versées | Total de l'aide Cotentin Proximité versée en € |
| <b>2022</b>   | 29                            | 166 478,81 €                                   |
| <b>2023</b>   | 82                            | 302 415,54 €                                   |
| <b>2024</b>   | 70                            | 332 672,80 €                                   |
| <b>Total Volet 1 +2</b>                                   | <b>181</b>                    | <b>801 567,15 €</b>                            |
| Nbre de dossiers instruits en moyenne par an              |                               | 60,3   |
| Montant de la subvention moyenne                          |                               | 4 428,55 €                                     |

A noter que la Région, via le dispositif ACTE, et le Département, via le dispositif OCM, ont décidé de renouveler ce programme d'aide aux commerçants pour la période allant de 2025 à 2027, ce qui fait l'objet d'une inscription aux deux contrats de territoire. Les services de l'Agglomération travaillent actuellement sur le nouveau règlement qui vous sera proposé en fin d'année.

Une enveloppe de 335 000 € est inscrite au budget investissement pour cette année 2024 (reste disponible de l'enveloppe des 800 000 €). Selon la répartition partenariale prévue au Contrat de Territoire : 167 500 € sont financés par l'Agglomération, la Région et le Département apportant chacun respectivement 83 750 €. A ce jour, l'enveloppe est épuisée et de nouvelles demandes nous sont adressées.

Il convient donc pour l'Agglomération du Cotentin de se positionner sur la réponse qu'elle souhaite apporter aux commerçants et artisans en cette fin de dernière année de programme.

Après échange avec les services de la Région, il a été précisé que la Région n'abondera pas le programme actuel mais que la Communauté d'Agglomération peut choisir de voter une enveloppe supplémentaire. Ceci permettrait de conforter les demandes reçues récemment et à venir, et ainsi faire le lien avec le nouveau dispositif inscrit aux contrats de territoire 2025-2027.

Si l'on considère un montant moyen d'aide de 4 581 € par dossier en 2024, une enveloppe supplémentaire de 200 000 € permettrait le subventionnement de 43 projets supplémentaires d'ici la fin décembre 2024. Ainsi, et pour continuer à soutenir les investissements des commerçants et artisans en cette période d'inflation et post-covid, et d'assurer une continuité avec le nouveau programme qui débutera en janvier 2025, il est proposé d'augmenter de 200 000 € l'enveloppe du programme.

### **Délibération**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° DEL2021\_154 du conseil communautaire en date du 7 décembre 2021 approuvant les termes et la maquette financière d'une opération collective d'accompagnement à l'investissement et à l'innovation pour le commerce et l'artisanat,

**Le conseil communautaire** a délibéré (Pour : 168 - Contre : 1 - Abstentions : 11) pour :

- **Inscrire** une enveloppe supplémentaire de 200 000 € pour le dispositif « cotentin proximité » au budget principal -compte 20422, LdC 81542,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télécours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Alexandrina LE GUILLOU

**26 SEPTEMBRE 2024**

Date d'envoi de la convocation : le 16/09/2024

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 158

Nombre de votants : 177

A l'ouverture de la séance

**Secrétaire de séance** : LE GUILLOU Alexandrina

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 26 septembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

**Etaient présents** :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence (Jusqu'à 21h00), VIDEGRAIN Arlette suppléante de AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BERHAULT Bernard, BERNARD Christian (Jusqu'à 20h24), BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOUSSELMAME Nouredine, BRANTHOMME Nicole, BRANTONNE Pascal, BRIENS Eric, BRISSET Franck (Jusqu'à 20h19), BROQUAIRE Guy, BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth, CRIQUET Anne suppléante de CAILLOT Annick, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud (A partir de 18h25), CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, RÉTHORÉ Patrick suppléant de CRESPIAN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUVAL Karine (Jusqu'à 19h31), FAGNEN Sébastien, FAUDEMERE Christian, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HAMON Myriam, HAMON-BARBÉ Françoise, HARDY René, HAYÉ Laurent (A partir de 18h22), HEBERT Dominique, HELAOUET Georges, HERVY Isabelle, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOUANNEAULT Tony, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François (A partir de 18h32), LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis (A partir de 18h31), LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand (A partir de 18h25), LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOIGNE Sophie, LEMOINE Morgan, LEMONNIER Charles suppléant de LEMONNIER Hubert, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, DURUEL Christophe suppléant de LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, FONTAINE Isabelle suppléante de MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, COUVREUR Pascale suppléante de MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, VAUTIER Lionel suppléant de PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège,

POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc suppléant de RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RODIER Chantal, ROUELLÉ Maurice, BOURY Frédérique suppléante de ROUSSEAU François, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMON François, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine (A partir de 19h08), TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TINCELIN Christiane, TOLLEMER Jean-Pierre, VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

### **Ont donné procurations**

AMIOT Florence à PERRIER Didier (A partir de 21h00), ARRIVÉ Benoît à HEBERT Dominique, BALDACCI Nathalie à LANGLOIS Hubert, BELLIOT DELACOUR Nicole à DENIS Daniel, BERNARD Christian à BERHAULT Bernard (A partir de 20h24), BOTTA Francis à HELAOUET Georges, BRISSET Franck à FIDELIN Benoît (A partir de 20h19), DUBOST Nathalie à GUILLEMETTE Nathalie, DUVAL Karine à FAGNEN Sébastien (A partir de 19h31), GOURDIN Sédrick à POIGNANT Jean-Pierre, GRUNEWALD Martine à BOUSSELMAME Noureddine, HEBERT Karine à BROQUAIRE Guy, LE CLECH Philippe à GERVAISE Thierry, LAMOTTE Jean-François à GANCEL Daniel, LECOQ Jacques à PARENT Gérard, LEFER Denis à MARTIN-MORVAN Véronique (Jusqu'à de 18h31), LEJEUNE Pierre-François à VASSAL Emmanuel, LEONARD Christine à LE DANOIS Francis, LEPOITTEVIN Gilbert à SOURISSE Claudine, PECORARO Yvonne à VIVIER Nicolas, PIC Anna à GENTILE Catherine, TARIN Sandrine à FRANCOISE Bruno (Jusqu'à 19h08), VANSTEELANT Gérard à LE GUILLOU Alexandrina.

### **Absents/Excusés :**

BROQUET Patrick, FALAIZE Marie-Hélène, GOSSELIN Bernard, GROULT André, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LE PETIT Philippe, LEMONNIER Thierry, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, MABIRE Caroline, PERROTTE Thomas.